

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

À propos du CFTEA

Le CFTEA – centre de formation aux Techniques de l’Étalement et Accés en hauteur est un organisme de formation continue d’adultes, dont le siège est situé au 256 Allée de Fétan – Porte A – 01600 TREVOUX. Le CFTEA conçoit, met en place et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, à Trévoux et sur l’ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Article 1 - Objet et champ d’application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par le CFTEA pour le compte d’un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l’acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d’achat.

Article 2 - Devis et attestation

Pour chaque formation, la société CFTEA fournit un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Une attestation de présence et une attestation de fin de formation en cas de réussite lui sont fournies.

Article 3 - Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, selon conditions définies au devis. Le règlement des factures doit être effectué par virement bancaire.

Article 4 - Prise en charge

Si le client bénéficie d’un financement par un Opérateur de compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l’accord de financement lors de l’inscription. Dans le cas où le CFTEA ne reçoit pas la prise en charge de l’OPCO au 1^{er} jour de la formation, l’intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Article 5 - Conditions de report et d’annulation d’une séance de formation

En cas de dédit par le client avant le début de la formation, le CFTEA facture la somme suivante :

- pour un dédit moins de 15 jours avant la formation : 30% du montant,
- pour un dédit moins de 7 jours avant la formation : 50% du montant,
- pour un dédit 5 jours avant la formation la totalité du montant.

En cas d’abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, aucun remboursement ne sera effectué par le CFTEA.

Article 6 - Programme des formations

S’il le juge nécessaire, l’intervenant pourra modifier le déroulé des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu’à titre indicatif.

Article 7 - Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Les lieux, adresse et horaires de la formation sont indiqués sur la convocation.

Article 8 - Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d’apprentissage, l’effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d’arrivée. L’émission

d’un devis ne tient pas lieu d’inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés au CFTEA ont valeur d’inscription. Une fois l’effectif atteint, les inscriptions sont closes.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d’une formation, le CFTEA se réserve la possibilité d’ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Article 9 - Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, le CFTEA est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients.

Le CFTEA ne pourra être tenu responsable à l’égard de ses clients en cas d’inexécution de ses obligations résultant d’un événement fortuit ou de force majeure. Sont considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l’accident d’un intervenant ou d’un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au CFTEA, les désastres naturels, les incendies, l’interruption des télécommunications, de l’approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du CFTEA.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Les supports de formation, quelle qu’en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d’auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l’accord exprès de la société CFTEA. Le client s’engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l’organisation ou de l’animation de formations.

Article 11 - Confidentialité et communication

Le CFTEA et le client s’engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l’occasion des échanges intervenus antérieurement à l’inscription, notamment l’ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le CFTEA au client.

Le CFTEA s’engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires.

Cependant, le client accepte d’être cité par le CFTEA comme client de ses formations dans ses listes de références.

Article 12 - Traitement des données personnelles

Le client et le CFTEA sont co-responsables des données personnelles communiquées par le client ou le stagiaire au CFTEA. Ces données sont utilisées par le CFTEA pour le traitement des inscriptions et l’archivage des participations aux formations et le cas échéant des résultats de tests de connaissance et d’aptitude. Les personnes concernées seront informées de leurs droits au titre du RGPD et invitées à les exercer directement auprès du client et/ou du CFTEA. En ce qui concerne le CFTEA, les personnes concernées seront informées qu’elles peuvent exercer leurs droits sur leur données personnelles en s’adressant à l’adresse email du CFTEA dédiée à la protection des données personnelles, à savoir privacy@brandsafway.com.

Article 13 - Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. En cas de litige survenant entre la société CFTEA. et le client, la recherche d’une solution à l’amiable sera privilégiée. A défaut, les Tribunaux de Bourg en Bresse seront seuls compétents pour régler le litige.